

Bulletin d'inscription
Congrès de CHALONS EN CHAMPAGNE
à retourner avant le **30 juin 2020**

UNIQUEMENT : au Président de VOTRE ADAMA
ou directement auprès du trésorier Dany DROUOT
(coordonnées page suivante)

ADAMA Département :

Dans votre ADAMA vous êtes Membre en charge de :

Nom du Congressiste : Prénom :

Accompagnant : OUI NON Si OUI : Nom et Prénom :

Votre adresse :

Code Postal Ville

Tél fixe : Tél portable : Courriel :

Lieu du Congrès : Salle des Lanterniers (en face du collège Jean Moulin)
Avenue Jacques Simon 51470 SAINT MEMMIE

Accès : Gare TGV : Châlons en Champagne desservie par TGV Paris-Gare de l'Est et Bar le Duc
Autoroutes : A 26-E17, A4
Aéroport : Paris-Roissy Charles de Gaulle avec Gare TGV desserte Châlons en Champagne
Flixibus

Cars à disposition pour tous les déplacements pendant le Congrès.

Réservation hôtellerie :

Deux hôtels ** ont été réservés pour la durée du Congrès :

Hôtel « B & B » Parc d'Activités Sud des Escarnotières 5 rue Michel Ménard 51000 Chalons-en-Champagne

Hôtel « Le Montréal » ZAC du Mont Hery avenue Général Sarrail 51000 Chalons-en-Champagne

NE PAS RESERVER A TITRE INDIVIDUEL DANS LES DEUX HOTELS RETENUS PAR LA FAMAF
Le remplissage se fera d'abord au « B&B » et le nom de l'hôtel sera communiqué à chaque
congressiste par courriel ou SMS.

Prix unique : Pour deux personnes avec petits déjeuners et taxe de séjour : 75 € par nuit

Pour une personne avec petit déjeuner et taxe de séjour : 68 € par nuit

Parking possible et gratuit pour voitures individuelles et cars. Des navettes seront
à disposition pour amener et ramener les congressistes pour la durée du congrès.

Cocher les nuits à réserver :

- Nuit du lundi 12 au mardi 13 octobre 2020
- Nuit du mardi 13 au mercredi 14 octobre 2020
- Nuit du mercredi 14 au jeudi 15 octobre 2020
- Nuit du jeudi 15 au vendredi 16 octobre 2020

Total Hôtels : Nombre de nuits.....X.....=.....€ Total **A** €

Programme accompagnant :

- **Mardi 13/10/2020 (après-midi) gratuit :**

visite guidée de la ville de Chalons en Champagne en car départ salle des Lanterniers et visite de la « Venise pétillante ».

Nombre de personnes..

- **Mercredi 14/10/2020 (toute la journée) 60 € TTC par personne,** Autocar, fort de la Pompelle, la biscuiterie Foissier et son histoire, déjeuner à Bézannes, visite guidée cathédrale de Reims.

Nombre de personnes..... X 60 €

Total **B** €

Programme accompagnant et congressistes :

- **Jeudi 15/10/2020 (toute la journée) 70 € TTC par personne,** Autocar, croisière sur la Marne : découverte des vignobles, déjeuner à Moussy, visite caves « Mercier » à Epernay.

Nombre de personnes..... X 70 €

Total **C** €

Infos repas :

Attention les accompagnant(e)s inscrits à la journée visites du Mercredi 17 octobre n'ont pas à s'inscrire au repas de midi ce jour-là.

Date et détail	Nombre personnes	Prix	Total €
Lundi 12 octobre 2020 Dîner : 30 € TTC par personne , vin et café compris.	<input type="text"/> €
Mardi 13 octobre 2020 Midi : 30 € TTC par personne , vin et café compris. Dîner : 30 € TTC par personne , vin et café compris.	<input type="text"/> €
Mercredi 14 octobre 2020 Midi : 30 € TTC par personne , vin et café compris. Dîner de gala : 50 € TTC par personne , animation, vin et café compris.	<input type="text"/> € <input type="text"/> €
Jeudi 15 octobre 2020 Dîner : 30 € TTC par personne , vin et café compris.	<input type="text"/> €
Total des repas D			<input type="text"/> €

TOTAL **A+B+C+D** €

Vous pouvez régler soit :

- **Par Carte bancaire** à l'adresse suivante : www.famaf.fr Dans l'onglet Congrès et sur 2020 - Congrès Marne

Il faudra envoyer le bulletin d'inscription de la même façon que ceux qui règlent par chèque.

- **Par chèque** à l'ordre de la FAMAF accompagné du bulletin d'inscription qui seront à adresser **IMPÉRATIVEMENT** avant le 30 juin 2020 à :

Soit à votre président d'ADAMA.

Soit au trésorier : Dany DROUOT - 19 rue Edouard Manet - 11100 COURSAN

Tél : 06 11 66 83 13 - Courriel : drouotdany11@gmail.com

Votre chèque sera mis à l'encaissement le 31 juillet 2020

En cas d'annulation.

➡ Date de réception à la FAMAF faisant foi.

➡ Avant le 31 août 2020: Remboursement moins 10%

➡ Avant le 30 septembre 2020 : Remboursement moins 50%

➡ A partir du 1 octobre 2020 : Pas de remboursement sauf cas de force majeure avec certificat médical joint.